

ÉTAT DÉTAILLÉ DES SERVICES PUBLICS EFFECTIFS

CONCOURS INTERNE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE- SESSION 2023

Ce document est à renseigner par la collectivité ou l'administration employeur du candidat.

Affaire suivie par : N° tel : E-mail :

Adresse :

NOM et Prénom de l'agent : «CANNOM» «CANPRENOM» Né(e) le : «CANDNAISS»

Toutes les colonnes du tableau doivent OBLIGATOIREMENT être renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Employeur	Grade	Qualité (1)	Nomination (2)	Période		Temps de travail (3) (durée hebdo. > ou = à 17h30 : équivalent TC)			Position (4)
				Du	Au	Complet	Non complet	Partiel	

J'atteste que l'intéressé(e) sera toujours en activité à la clôture des inscriptions, le 27 avril 2023, et qu'il totalise an(s) mois jour(s) au 1^{er} janvier 2023. (5)

Fait à

Le,

Cachet et signature de l'autorité territoriale (préciser nom, prénom et qualité du signataire) (6)

INFORMATIONS POUR RENSEIGNER L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES SERVICES (À REMETTRE À L'EMPLOYEUR)

CONDITIONS REQUISES POUR SE PRÉSENTER AU CONCOURS INTERNE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE SESSION 2023

Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier 2023 de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également être en poste à la clôture des inscriptions, soit le 27 avril 2023.

- (1) stagiaire, titulaire, contractuel
- (2) en cas de changement de grade, préciser le mode d'accès : recrutement direct, sélections professionnelles, concours, examen professionnel, avancement de grade, intégration, détachement, ...
- (3) équivalent à une année temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale à **17 h 30 (en deçà, une proratisation sera effectuée)** sur la base de la durée légale du temps de travail.
- (4) activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser).
- (5) compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement donnant accès à un grade de la Fonction Publique, ainsi que des périodes de disponibilité* ou de congés parental antérieures à 2012.
- (6) ce document doit être signé par le Maire ou Président ou une personne agissant par délégation de signature, et dans ce cas, il convient de le préciser. Par ailleurs, le tampon original de la collectivité doit impérativement figurer.

Ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'ancienneté les périodes :

- d'exclusion temporaire de fonction ;
- ayant donné lieu à suppression de traitement pour service non fait.

*Depuis le 7 septembre 2018, les périodes de disponibilité peuvent être prises en compte, sous conditions :

Pour le fonctionnaire placé en disponibilité discrétionnaire ou en disponibilité de plein droit (exceptée pour **la disponibilité pour élever un enfant**) et qui exerce une activité professionnelle durant cette période. **Cette période est assimilée à des services publics effectifs.**

COMPLÉMENT À L'ÉTAT DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTIFS

Ce document est à compléter par l'employeur.

DÉNOMINATION DE LA COLLECTIVITÉ	ADRESSE

Je soussigné(e) agissant en qualité de

certifie que les informations suivantes sont exactes :

Nom et prénom de l'agent :
Grade au moment de l'inscription :
L'agent justifie-t-il au 1 ^{er} janvier 2023 de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel (de 2 à 6 ans) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Période durant laquelle l'agent a rempli ses fonctions : du au Durée : ans, mois, jours Joindre arrêtés justificatifs (stagiaire, titulaire, dernier arrêté et contrat de travail si nécessaire)
Structure : (nom établissement scolaire et/ou périscolaire) :
Fonctions exercées durant la période :
L'autorité territoriale Fait à : Le : Le Maire ou le Président (signature et cachet) :